

## Avis aux étudiants

### Extrait du règlement des examens

- 1- L'étudiant doit se présenter une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve, **muni obligatoirement de la carte d'étudiant, convocation d'examen et la CIN.**
- 2- L'étudiant ne doit pas être admis à concourir lorsque **le retard est supérieur à 30mn après le début de l'épreuve.**
- 3- **Tout document, autre que ceux autorisés, doivent être déposés au pied du tableau ;**
- 4- Durant l'examen, il est formellement **interdit de communiquer sous quelque forme que se soit. Toute fraude ou tentative de fraude expose son auteur à des sanctions administratives** (pouvant aller de la note **Zéro à l'interdiction** permanente de se présenter aux examens) **et pénales Dahir du 25 juin 1958).**
- 5- Sauf en cas de force majeure, admise par les surveillants, **il est strictement interdit de quitter la salle d'examen durant la 1<sup>ère</sup> demi-heure de l'épreuve ;**
- 6- Les épreuves d'examen ne doivent pas quitter la salle d'examen durant la 1<sup>ère</sup> demi-heure ;
- 7- Les étudiants doivent être **munis du matériel nécessaire** (stylos, crayons, Blanco, gomme, papier millimétré, calculatrice etc....) et aucun échange ne sera autorisé lors de l'épreuve ;
- 8- Il est recommandé aux étudiants de **toujours vérifier et numéroter les feuilles d'examen ;**
- 9- **Il est formellement interdit de garder allumé les téléphones portables lors de l'épreuve.**

